

PROCÈS-VERBAL
Assemblée de fondation d'une Coalition
Sherbrookoise pour la rémunération des stages
4 novembre 2017 - Cégep de Sherbrooke

Présences

François Bélanger	AGEEFEUS
Nicolas Payette-Prévost	AGEFLESH
Laurence Sallam	CUTE-AÉCS
Alexandra Dufresne	CUTE-AÉCS
Jean-Michel Laforce	CUTE-AÉCS
François Viel-Lapointe	CUTE-AÉCS
Louis Comtois	CUTE-AÉCS
Mélanie Pelletier	CUTE-AÉCS; TROVEP de l'Estrie
Virginie Fafard	Observatrice (BES à l'UdeS)

Animation et secrétariat

Camille Marcoux	Animation
Etienne Simard	Secrétariat

Ordre du jour

0. Animation et procédures
1. Tour de table
2. Présentation de la coalition
3. Revendications
4. Plan d'actions
5. Prochaine rencontre

0. Animation et procédures

0.1 Proposition

Que l'animation soit assurée par Camille Marcoux et que le secrétariat soit assuré par Étienne Simard.

Proposée par Jean-Michel du CUTE-AÉCS. Appuyée par François du CUTE-AÉCS.

0.2 Proposition

Que l'ordre du jour de la réunion soit :

0. Animation et procédures
1. Tour de table
2. Présentation de la coalition
3. Revendications
4. Plan d'actions

5. Prochaine rencontre

Proposée par Jean-Michel du CUTE-AÉCS. Appuyée par François de l'AGEFLESH.

1. Tour de table

Les militant.es se présentent à tour de rôle. On y retrouve entre autres des étudiant.es en éducation, en technique de design graphique et en technique de travail social.

L'exécutif de l'AÉCS a eu l'initiative d'une petite manifestation le matin du 10 novembre 2017, journée internationale des stagiaires. Le CUTE-AÉCS a également organisé une action de mobilisation pour l'occasion.

Une stagiaire en technique de travail social à la TROVEP de l'Estrie prépare un portrait statistique des stages rémunérés et non-rémunérés à Sherbrooke et développe un document de réflexion (sous forme d'argumentaire) permettant aux membres de la TROVEPE de se positionner sur le sujet.

2. Présentation de la coalition

Jean-Michel du CUTE-AÉCS présente le projet de coalition régionale qui vise à organiser la lutte pour la rémunération des stages dans la région tout en évitant le montréalocentrisme. Elle a pour fonction de prendre en charge des actions et revendications dans la lutte pour la rémunération des stages. Tous les groupes et individus sont les bienvenus.

3. Revendications

3.1 Proposition

Que la coalition ait comme revendication centrale le plein salaire et des conditions de travail convenables pour tou-tes les étudiant-es en situation de stage à tout ordre d'enseignement.

Proposée par François du CUTE-AÉCS. Appuyée par Mélanie de la TROVEPE.

Jean-Michel du CUTE-AÉCS explique la proposition à l'effet que ce n'est pas qu'une compensation qui est revendiquée.

Mélanie de la TROVEPE ajoute que le salaire (vs une compensation) apporte une protection aux travailleurs et travailleuses en stage.

François de l'AGEEFEUS questionne l'éventualité où il y aurait une proposition de bourse, est-ce que ce serait un rejet catégorique?

Mélanie de la TROVEPE a animé un dîner-causerie sur la question à la TROVEPE : le principal enjeu mis sur la table par les membres de la TROVEPE était de ne pas accepter la bourse, puisque le plein salaire amène une protection pour les stagiaires.

François de l'AGEEFEUS demande précision si tout ordre d'enseignement inclut DEP, Cégep, Université. À la réponse positive, il précise que le mandat de l'AGEEFEUS est spécifique pour éducation, mais il considère qu'il n'y a pas de problème à ce que son association vote «pour».

Adoptée à l'unanimité.

3.2 Proposition

Que la coalition puisse décider de traiter d'autres luttes politiques menées par ses membres.

Proposée par Jean-Michel du CUTE-AÉCS. Appuyée par Virginie, du BES US.

Jean-Michel du CUTE-AÉCS précise que ça inclut la lutte concernant l'AFE par exemple.

Mélanie de la TROVEPE précise que ça peut aussi élargir la lutte concernant les normes du travail.

Jean-Michel précise que c'est pour qu'on puisse en débattre.

Nicolas de l'AGEFLESH considère que ça devrait être clarifié dans la proposition pour que ça n'inclut que les luttes qui concernent le travail.

François du CUTE-AÉCS considère que c'est préférable que ça reste ouvert pour qu'on puisse traiter d'autres luttes.

Adoptée à l'unanimité.

3.3 Proposition

Considérant la refonte de la Loi sur les normes du travail prévue à l'automne,

Que la coalition et les groupes impliqués revendentiquent l'abrogation du deuxième alinéa de l'article 2 du Règlement sur les normes du travail.

Proposée par le Jean-Michel du CUTE-AÉCS. Appuyée par Nicolas de l'AGEFLESH.

Mélanie demande la lecture de l'article.

Jean-Michel fait la lecture de l'article 2 du Règlement sur les normes du travail: "Le salaire minimum établi à la présente section ne s'applique pas aux salariés suivants:

2° le stagiaire dans un cadre de formation professionnelle reconnu par une loi;"

Virginie du BES US demande des explications.

Camille à l'animation, avocate en droit du travail, fait un point d'information: Cet article du RNT indique une absence d'obligation pour les employeurs de donner le salaire minimum aux personnes avec ce statut (salariés comme l'entend la Loi sur les normes du travail). Elle fait également la distinction entre stagiaire étudiant.e (article 3 de la Loi sur les normes du travail- LNT) et stagiaire qui vise à atteindre un ordre professionnel (article 2 du RNT).

3.3.1 Amendement

Que soit ajouté l'article 3 de la Loi sur les normes du travail.

Proposé par Mélanie de la TROVEPE. Appuyé par Alexandra du CUTE-AÉCS.

Amendement adopté à l'unanimité.

3.3.2 Proposition de scindage

Que l'article 2 du RNT soit traité séparément de l'article 3 de la LNT.

Proposée par François de l'AGEEFEUS. Appuyée par Nicholas de l'AGEFLESH.

François de l'AGEEFEUS explique qu'il a mandat pour étudiant.es (ce qui concerne les étudiant.es en enseignement) mais pas pour les personnes visant un ordre professionnel. Il ne votera pas contre, mais n'ayant pas de légitimité de voter pour, il préfère s'abstenir.

Adoptée à l'unanimité

3.3.2.1 Proposition scindée

Que la coalition et les groupes impliqués revendiquent l'abrogation du deuxième alinéa de l'article 2 du Règlement sur les normes du travail.

AGEEFEUS demande le vote.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

Adoptée à majorité.

3.3.2.2 Proposition scindée

Que la coalition et les groupes impliqués revendiquent l'abrogation de l'article 3 de la Loi sur les normes du travail.

Étienne du SECRÉTARIAT explique que l'abrogation n'oblige pas automatiquement l'employeur à payer, puisque la Loi sur les normes du travail s'appliquent aux personnes ayant un statut de travailleur salarié, c'est-à-dire qui notamment reçoivent un salaire, ce qui n'est pas le cas des stagiaires non-rémunéré.es.

Mélanie de la TROVEPE pose la question à savoir si on revendique d'avoir le statut d'employé.e de l'organisme ou de l'entreprise, si les stagiaires doivent être sur le payroll.

Camille de l'ANIMATION explique qu'effectivement un salaire versé par l'employeur est nécessaire pour tomber sous la protection de la Loi des normes du travail ainsi que pour accéder aux autres régimes de protection (Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, Assurance-Emploi, etc.)

François de l'AGEEFEUS demande si on ne devrait pas se concentrer sur l'alinéa 5, qui concerne les stagiaires plutôt que sur l'article 3 au complet.

3.3.2.2.1 Amendement à la proposition scindée

Que soit précisé l'alinéa 5 de l'article 3 de la LNT.

Proposé par François de l'AGEEFEUS. Appuyé par Nicholas de l'AGEFLESH.

Jean-Michel du CUTE-AÉCS invite à battre l'amendement parce que les autres alinéas pourraient amener la rémunération du travail reproductif.

À l'amiable, François de l'AGEEFEUS inclut de préciser seulement les alinéas 2 et 5, puisque les autres alinéas n'ont pas rapport.

L'amendement se lit donc comme suit :

Que soit précisé l'alinéa 2 et l'alinéa 5 de l'article 3 de la LNT.

Proposé par François de l'AGEEFEUS. Appuyé par Nicholas de l'AGEFLESH.

Nicholas de l'AGEEFEUS demande le vote.

Pour : 5

Contre: 0

Abstention : 3

3.3.3 Principale telle qu'amendée

Considérant la refonte de la Loi sur les normes du travail prévue à l'automne,

Que la coalition et les groupes impliqués revendiquent l'abrogation des alinéas 2 et 5 de l'article 3 de la Loi sur les normes du travail.

Proposée par le Jean-Michel du CUTE-AÉCS. Appuyée par Nicholas de l'AGEFLESH.

Adoptée à l'unanimité.

3.4 Proposition

Que la coalition ait comme revendication subsidiaire l'abolition de la contribution parentale dans le calcul de l'Aide financière aux études;

Proposée par Mélanie de la TROVEPE. Appuyée par Alexandra du CUTE-AÉCS.

Mélanie de la TROVEPE explique la proposition.

Alexandra du CUTE-AÉCS expose l'exemple de sa situation personnelle où elle doit travailler et étudier pour un total de 80h semaine notamment en raison de l'absence d'un soutien financier (qui pourrait provenir en partie de l'AFE).

Etienne du SECRÉTARIAT précise que c'est une revendication historique et féministe.

3.4.1 Amendement

Que soit ajoutée la contribution du conjoint ou de la conjointe dans le calcul de l'AFE.

Proposé par Mélanie de la TROVEPE. Appuyé par Alexandra du CUTE-AÉCS.

Nicolas de l'AGEFLESH demande si les propositions sont systématiquement féminisées. Jean-Michel répond par l'affirmative.

Jean-Michel explique que c'est de reconnaître les études comme un travail intellectuel.

Amendement adopté à l'unanimité.

3.4.2 Proposition telle qu'amendée

Que la coalition ait comme revendication subsidiaire l'abolition de la contribution parentale et de la contribution du conjoint ou de la conjointe dans le calcul de l'Aide financière aux études;

Proposée par Mélanie de la TROVEPE. Appuyée par Alexandra du CUTE-AÉCS.

Proposition adoptée à l'unanimité

3.5 Proposition

Que la coalition ait comme revendication subsidiaire la reconnaissance des études comme un travail méritant une juste rémunération.

Proposée par Jean-Michel du CUTE-AÉCS. Appuyée par Nicolas de l'AGEFLESH.

Adoptée à l'unanimité.

3.6 Proposition

Que la mise en place de la campagne soit dans une perspective anticapitaliste.

Proposée par Nicolas de l'AGEFLESH. Appuyée par Jean-Michel du CUTE-AÉCS.

Jean-Michel de l'AÉCS explique que les luttes revendiquant un salaire pour le travail gratuit attaque la capacité d'accumulation du capital.

Alexandra du CUTE-AÉCS précise que les stagiaires servent à combler les coupures dans les dépenses publiques, les coupures de postes des travailleuses salariées.

Mélanie de la TROVEPE précise le montant du financement que le gouvernement a coupé dans le financement des organismes communautaires (en plus du transfert d'un financement à la mission à un financement par projet).

François de l'AGEEFEUS précise que l'AGEEFEUS n'a pas de position anticapitaliste et qu'il devra s'abstenir.

François de l'AGEEFEUS demande le vote

Pour : 8

Contre: 0

Abstention : 1

Adoptée à majorité.

4. Plan d'actions

4.6 Proposition

Que la coalition mette en oeuvre une escalade des moyens de pression en préconisant la grève générale illimitée des stages et son caractère éminemment féministe en tant que moyen privilégié de la lutte pour la rémunération de tous les stages et de la reconnaissance du travail des étudiant-es.

Proposée par Jean-Michel du CUTE-AÉCS. Appuyée par Nicholas de l'AGEFLESH.

Jean-Michel du CUTE-AÉCS explique la proposition : domaine majoritairement féminin vs masculin. Exception de bureautique.

Mélanie de la TROVEPE demande précision sur escalade des moyens de pressions.

Jean-Michel du CUTE-AÉCS précise que ça peut être grève ponctuelle, manifestation interne, affichage massif.

François de l'AGEEFEUS précise qu'il aimerait changer le mot "en préconisant" la grève.

Mélanie de la TROVEPE fait une suggestion.

Nicholas de l'AGEFLESH demande un temps de rédaction.

4.6.1 Amendement

Que le passage "en préconisant la grève générale illimitée" soit remplacé par "pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée".

Proposé par François de l'AGEEFEUS. Appuyé par Alexandra du CUTE-AÉCS.

Adopté à l'unanimité.

4.6.2 Principale telle qu'amendée

Que la coalition mette en oeuvre une escalade des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée des stages et son caractère éminemment féministe en tant que moyen privilégié de la lutte pour la rémunération de tous les stages et de la reconnaissance du travail des étudiant-es.

Proposée par Jean-Michel du CUTE-AÉCS. Appuyée par Nicolas de l'AGEFLESH.

Adoptée à l'unanimité.

4.7 Proposition

Que la coalition privilégie des négociations conjointes avec les autres coalitions régionales afin d'établir un consensus avant la tenue de négociations avec l'État.

Proposée par Jean-Michel du CUTE-AÉCS. Appuyée par Alexandra du CUTE-AÉCS.

Jean-Michel explique sa proposition. Favoriser une solidarité entre les coalitions régionales.

Adoptée à l'unanimité.

4.8 Proposition

Que la coalition invite la CRAIES à participer à ses actions et que la coalition invite ses membres à participer aux actions de la CRAIES pouvant faire avancer les positions de la coalition.

Proposée par François de l'AGEEFEUS. Appuyée par Jean-Michel du CUTE-AÉCS.

François de l'AGEEFEUS explique que les revendications sont similaires, mais pas identiques. Qu'il serait intéressant d'inviter la CRAIES aux actions lorsqu'elles impliquent les enjeux qui sont similaires au deux organisations et vice versa.

Jean-Michel du CUTE-AÉCS trouve que c'est une bonne idée, tant qu'on conserve une singularité entre les deux campagnes. Faire attention à la récupération.

François de l'AGEEFEUS croit que dans les circonstances où c'est pertinent pour la coalition, l'invitation pourra se faire.

Mélanie de la TROVEPE précise qu'elle n'est pas contre mais qu'elle a une crainte à se rallier à une organisation qui est concentrée sur un seul secteur d'activités, celui de l'enseignement. Elle trouve important que le Coalition continue à lutter pour l'ensemble des stagiaires sans faire de distinction et qu'elle préconise ce type de campagne.

Adoptée à l'unanimité.

4.9 Proposition

Que la coalition incite les groupes à mobiliser leurs membres et à organiser des actions locales à l'occasion de la journée internationale des stagiaires, le 10 novembre.

Proposée par Jean-Michel du CUTE-AÉCS. Appuyée par François de l'AGEEFEUS.

Jean-Michel explique la proposition: journée célébrée un peu partout. À Montréal, il y a plusieurs grèves annoncées. Au cégep de Sherbrooke, il n'y aura pas grève mais il y aura petite manifestation le matin dans un optique d'escalade des moyens de pression.

Etienne au SECRÉTARIAT fait un portrait des mobilisations du 10 novembre et la stratégie de la déclaration.

Adoptée à l'unanimité.

5. Prochaine rencontre

Proposition

Qu'une prochaine rencontre ait lieu à la session d'hiver 2018.

Proposée par Jean-Michel du CUTE-AÉCS. Appuyée par Virginie du BES US.

AGEFLESH aimerait qu'à la prochaine rencontre on discute budget, quorum, mode de fonctionnement etc.

Mélanie explique que le CUTE-AÉCS est financé par l'AÉCS.

Alexandra du CUTE-AÉCS explique que tout le matériel est mis en commun, il n'y a pas de propriété intellectuelle sur le matériel.

Camille de l'animation explique qu'à Montréal le financement, pour le moment, vient majoritairement des associations étudiantes.

Adoptée à l'unanimité

Clôture proposée à 15h14.

Proposée par Alexandra du CUTE-AÉCS. Appuyée par Mélanie de la TROVEPE.